



LES CHALETS DU LAC WACONICHI GUIDE D'INFORMATION ET PLAN DE PÊCHE

À PROPOS DES CHALETS DU LAC WACONICHI

Accueil : Enregistrement à l'accueil Waconichi
Horaire de 7h à 22h

Localisation du site Waconichi : 30 km de Chibougamau - KM 4 de la route du Nord, suivre la signalisation (8 km), environ 12 km sur chemin de gravier

Aménagement : 11 chalets d'une capacité de 4 personnes (enfants inclus)

Arrivée : 17h

Départ : 12h

Services disponibles sur le site :

Accueil Waconichi – 7h à 22h, 7 jours/7

Bloc sanitaire central avec douches

Abri d'éviscération avec eau courante

Chambre froide avec casiers individuels

*Espace de congélation

Rampe de mise à l'eau pour les embarcations personnelles pas sur le site – KM 255 de la route 167, à 3 km de l'accueil Rupert

Marina

Une (1) table de pique-nique par site

*Glace

*Essence sans plomb ordinaire

** Des coûts supplémentaires s'appliquent*

Services inclus dans le chalet :

Eau courante – cuisine (non potable) et salle de bain

Cabinet de toilette

Batterie de cuisine

Vaisselle

Réfrigérateur électrique

Poêle à bois (bois de chauffage inclus)

Équipements au propane : cuisinière avec four, fournaise et BBQ

Éclairage à l'énergie solaire

Prise 12 volts dans la cuisine

Ce que vous devez apporter :

Nourriture pour la durée du séjour (pas de nourriture vendue sur place)

Literie (draps, couvertures ou sac de couchage)

Serviettes de bain, linges à vaisselle et de table

Savon et shampoing

Eau potable

*Il n'est pas possible de vous rendre à votre chalet en véhicule. Un réseau de trottoirs relie tous les bâtiments et des brouettes sont mises à votre disposition pour le transport de vos bagages.

Informations importantes!

- Aucun changement des personnes constituant un groupe n'est autorisé au cours d'un même séjour.
- En haute capacité, les groupes de moins de 4 personnes doivent toutefois payer pour 4 adultes (incluant les enfants).
- La baisse de capacité de 4 à 2 personnes s'applique à partir du 20 juillet pour tous les chalets.

LA PÊCHE

Lac Waconichi : Touladi, omble de fontaine et brochet

- La pêche au touladi sur le lac Waconichi est **garantie jusqu'au 7 août**. Après, il est possible que le quota soit atteint. Il est par ailleurs possible de pêcher le touladi à la baie Pénicouane (47 km).

Lacs à doré : Doré et brochet

- Ces plans d'eau sont attribués quotidiennement par tirage au sort à l'accueil Waconichi. Référez-vous au plan de pêche ci-dessous pour les modalités d'accès.
- Aucune possibilité de pêche sur les lacs à doré les jours d'arrivée et de départ
- Les personnes intéressées par cette offre complémentaire doivent cependant noter que les plans d'eau sont situés jusqu'à 150 km des chalets (routes de gravier).

FORFAIT CHALET-PÊCHE

Embarcations fournies : 2 embarcations disponibles par chalet, moteurs non-inclus

- **Sur le lac Waconichi** : 16', double fond, fibre de verre, moteur 30 forces à pied court
- **Sur les lacs à doré** : 14' ou 16', verchère en fibre de verre, capacité jusqu'à 15 forces à pied court

*Les embarcations personnelles sont autorisées, et ce, sans limite de puissance sur le lac Waconichi

Location de moteurs : Moteurs 20 forces pour le lac Waconichi et moteurs de moins de 10 forces pour les lacs à dorés disponibles en location.

- Il est possible de louer les moteurs 20 forces à la journée, à la demi-journée ou en bloc de séjour **UNIQUEMENT sur réservation à l'avance**.
- Les 10 forces et moins se louent uniquement à la journée et ne sont pas réservables (location sur place seulement).

**Il est fortement recommandé de réserver les moteurs 20 forces à l'avance en même temps que votre séjour.*

***Veuillez prévoir un moteur auxiliaire en cas d'avarie du moteur principal.*

Équipements de sécurité : Des vêtements de flottaison individuels (VFI) de taille adulte sont mis à votre disposition ainsi que des dispositifs de propulsion manuelle. Pour les enfants en bas âge, prévoyez apporter vos propres VFI convenant à leur taille.

*La trousse de sécurité nautique est obligatoire selon la réglementation fédérale et n'est pas incluse dans les embarcations. Il est possible d'acheter la trousse directement à l'accueil de Waconichi.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour tous les séjours : L'assignation des chalets se fait au moment de la réservation.

Quiétude et respect : Merci de respecter la tranquillité et l'espace des autres groupes présents sur le site. Le groupe occasionnant du dérangement sur le site recevra un avertissement. Si ce premier avertissement n'est pas respecté, le gérant du site pourra expulser ce groupe sans remboursement.

Merci également de respecter le travail des employés et les heures d'ouverture du site (7h à 22h).

Eau non-potable : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

Sur la route : Un véhicule 4 x 4 avec une bonne garde au sol est conseillé, voire même requis pour l'accès à certains plans d'eau. Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours, gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable (pour les lacs à doré).

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- Une embarcation de plus de 5 mètres pourvue d'un moteur de 30 forces est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10 forces.
- **Évitez les infractions!**
 - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
 - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
 - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

Animaux domestiques : Ils sont strictement interdits dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics.

Usage du tabac dans les lieux publics : Il est strictement interdit de fumer dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics. Pour connaître les règles en vigueur dans notre réserve faunique, veuillez communiquer avec l'établissement.

Autres

- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Nous vous prions de noter que pour rencontrer nos objectifs de gestion et de conservation de la ressource, le total des limites de possession par espèce ne devra JAMAIS dépasser la capacité du chalet, qui est de 4 personnes, et ce même dans l'éventualité où nous aurions accepté que des personnes additionnelles se greffent à votre groupe.

Lac Waconichi (touladi) : Suite à vos commentaires et observations à l'effet que le poids moyen avait diminué comparativement aux années passées, par mesure de précaution pour l'espèce et pour repousser la date de fermeture de la pêche au touladi, la limite de prises quotidiennes de celui-ci sera de 2 par pêcheur. Cependant, la limite de possession sera de 3 par pêcheur.

Lacs à doré : Il est possible que des modifications soient apportées au niveau des quotas du plan de pêche des chalets Waconichi (lacs à doré), dans le but de distribuer la pression de pêche sur l'ensemble de la saison. En ce sens, il se pourrait que certains plans d'eau se voient attribuer des limites de prises quotidiennes qui seraient inférieures à la limite provinciale.

Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.
- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748 / Télécopieur : (418) 748-7749	
Facebook : Réserve faunique Albanel Mistassini Waconichi/ www.nibiischii.com / reservesaamw@nibiischii.com	
Si paiement par chèque : libellé à l'ordre de Corporation Nibiischii	

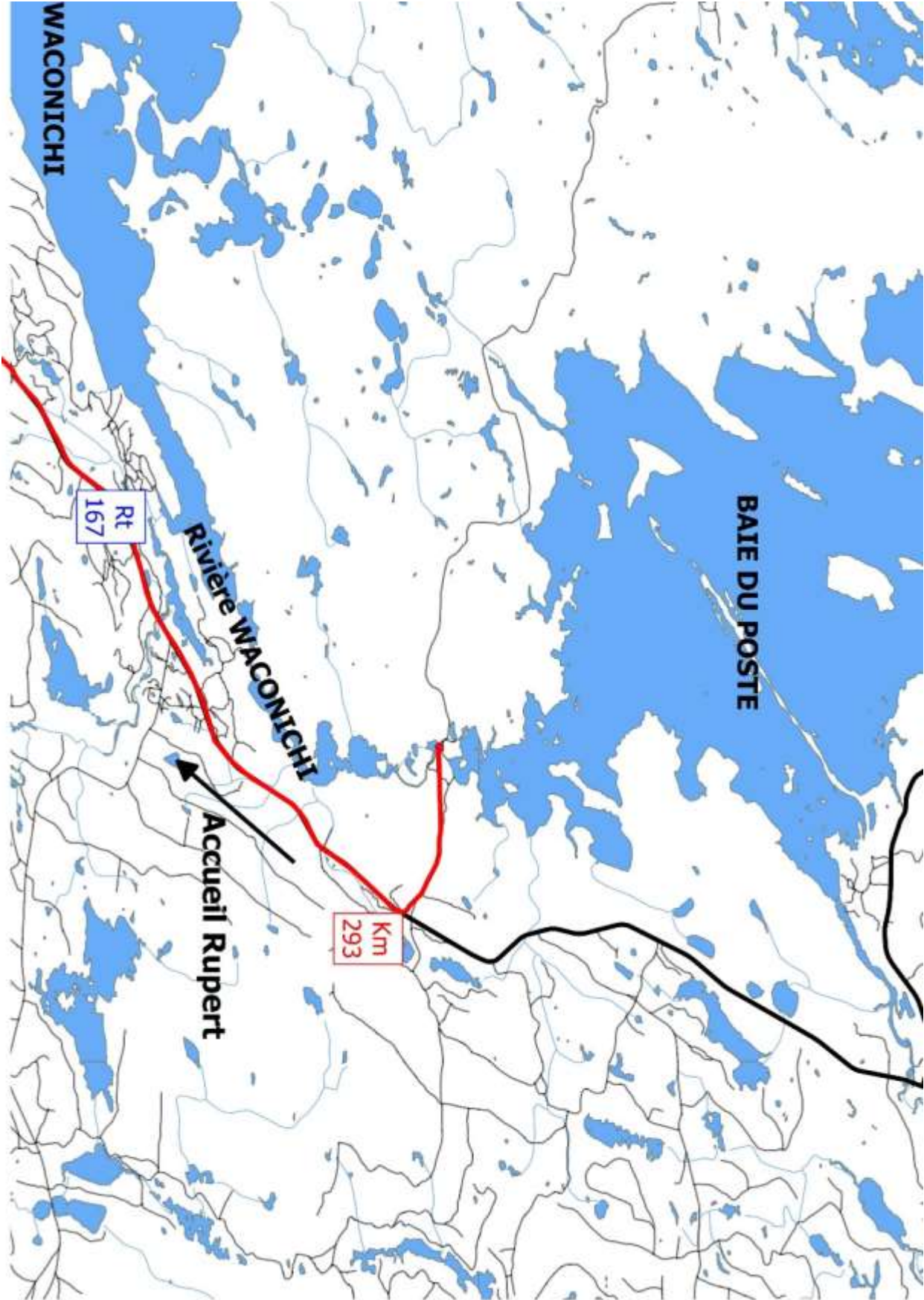
Horaire de l'Accueil Rupert :

En saison : 7h à 17h, 7 jours sur 7

Hors saison : 8h30 à 12h et de 12h30 h à 16h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*

CARTE POUR ACCÈS





MODALITÉS - CHALETS WACONICHI

EFFECTUER UNE RÉSERVATION

Réserver un séjour en juin	Il est possible de réserver votre séjour à partir du 15 juillet	<i>*La réservation en ligne sera disponible sous peu!</i>	Contactez-nous dès que possible pour procéder à votre réservation entre 7h et 17h, 7 jours/7! Par téléphone: 418 748-7748 Via le site internet: http://www.nibiischii.com Via l'adresse courriel: reservesaamw@nibiischii.com
Réserver un séjour en juillet	Il est possible de réserver votre séjour à partir du 15 août		
Réserver un séjour en août et en septembre	Il est possible de réserver votre séjour à partir du 15 septembre		

**Veuillez noter que nos opérations sont saisonnières (juin à septembre). Conséquemment, d'octobre à mai, le personnel est réduit ainsi que les heures d'ouverture passant de 8h30 à 16h, du lundi au vendredi.
Merci de votre compréhension!*

INFORMATION À AVOIR EN MAIN POUR EFFECTUER VOTRE RÉSERVATION

Sélectionner vos dates	Consultez la grille des disponibilités selon les directives ci-dessus (disponible sous peu!)	Assurez-vous que ces dates conviennent à l'ensemble des membres de votre groupe	*Il est recommandé de toujours avoir 2-3 choix de dates de séjour pour vous assurer des disponibilités - plusieurs préposé(e)s à l'accueil traitent les appels simultanément
Nombre de personnes	La saison à Waconichi est divisée en 2; de l'ouverture au 19 juillet = haute capacité (minimum de 4 personnes/chalet) et du 20 juillet à la fermeture = basse capacité (minimum 2 personnes/chalet).		* La capacité maximale des chalets est de 4 adultes. Un nombre d'adultes supérieur à 4/chalet n'est pas autorisé. Une exception pourra être consentie pour les enfants . Si le groupe respecte le fait que, le total des limites de possession, par espèce, ne devra jamais dépasser la capacité du chalet (4 quotas max.) et le total max. de 6 personnes.
Nombre de nuitées	Vous devez réserver un minimum de 2 nuitées		
Vos besoins en termes de location de moteurs	Réservez votre(vos) moteur(s) 20 HP pour le lac Waconichi à l'avance		Afin d'assurer une flotte de moteurs suffisante et éviter les problèmes de disponibilités pendant la saison, merci de nous aider à planifier d'avance!
Païement	Il est possible d'étaler votre paiement en 3 versements (max). 1e paiement : 30% lors de la réservation 2e paiement : 20% minimum 3e paiement : La balance doit être acquitté le mois précédent votre séjour (min. 1 mois avant le début de votre séjour).		*Référez-vous à la section suivante afin de bien comprendre les modalités de modification ou d'annulation de votre réservation

**Relevé de carte de crédit ou débit - Prenez note que la transaction visée par ce document sera inscrite au nom de la Corporation Nibiischii sur votre relevé de carte de crédit ou débit.*

MODIFICATION OU ANNULATION DE LA RÉSERVATION

Conditions d'admissibilité pour modifications:	- Hébergement de même catégorie (chalet et tente prospecteur)	
	- Même saison d'activité	
	- Même détenteur	
Plus de 6 mois avant le début du séjour :		
Annulation	Le client reçoit un remboursement du montant total payé.	
Modification	Pour toute modification générant un solde total inférieur au dossier initial, la première modification est gratuite. Des frais de modification de 40 \$ sont exigés dès la seconde modification ainsi que les suivantes. Le client reçoit un remboursement moins les frais (40 \$) - s'il y a lieu. Toute modification générant un solde total supérieur au dossier initial est gratuite.	
Moins de 6 mois et jusqu'à 1 mois avant le début du séjour :		
Annulation	Le client reçoit un remboursement du montant total payé moins les frais d'annulation de 30%	
Modification	Pour toute modification générant un solde total inférieur au dossier initial, des frais de modification de 40 \$ sont exigés dès la première modification ainsi que les suivantes. Le client reçoit un remboursement moins les frais (40 \$) - s'il y a lieu. Toute modification générant un solde total supérieur au dossier initial est gratuite.	
30 jours et moins avant le début du séjour :		
Annulation	Aucun remboursement OU report du séjour à l'année suivante ne sera consenti.	
Modification	Pour toute modification générant un solde total inférieur au dossier initial, des frais de modification d'un minimum de 40 \$ ou de 50% de la différence entre la nouvelle réservation et l'ancienne s'appliquent (le montant le plus élevé des deux). Le client reçoit un remboursement du montant total payé moins les frais (40 \$ ou 50%) - s'il y a lieu. Toute modification générant un solde total supérieur au dossier initial est gratuite.	

**Offre de service - Veuillez noter que si la direction de l'établissement devait restreindre ou interdire l'accès à un plan d'eau, une activité, un sentier ou un chemin d'accès, et ce, pour des raisons hors de son contrôle, aucune modification ou annulation ne sera acceptée et aucun remboursement ne sera accordé.*

***Conditions météorologiques particulières - Veuillez noter que si les lacs ne sont pas dégelés avant le début de la saison ou si la température n'a pas permis d'ouvrir l'eau sur le site avant l'ouverture, aucune modification ou annulation ne sera acceptée et aucun remboursement ne sera accordé. Nous ne contrôlons pas la météo, merci de votre compréhension!*

LOI D'ACCÈS À L'INFORMATION

En raison de la Loi d'accès à l'information, le personnel des réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ne pourra transmettre, par téléphone ou aux personnes se présentant dans l'un de ses établissements, toute information sur la clientèle (nom, numéro du site, etc.).

AVIS LÉGAL

Cette transaction est régie par les lois du Québec et assujettie à l'interprétation de ces dernières. Tout litige, tout différend ou toute réclamation résultant de cette transaction ou relatif à cette dernière doit être soumis à la compétence des tribunaux du Québec, Le district judiciaire compétent étant celui de Abitibi (desservant Mistissini et Chibougamau), dans lequel les parties élisent domicile. Par conséquent, les tribunaux du Québec ont la compétence exclusive en ce qui a trait à toute poursuite, action ou procédure résultant de cette transaction ou relative à cette dernière. Pour des renseignements sur le déroulement de votre séjour, communiquez directement avec l'établissement concerné.



MODALITÉS - CHALETs WACONICHI

INFORMATIONS IMPORTANTES

ENREGISTREMENT	Pour vous enregistrer, veuillez-vous présenter à l'accueil des chalets Waconichi (KM 4 de la route du Nord (route 10), à partir de 17h - HORAIRE D'OUVERTURE : Lundi au dimanche, 7h et 22h	*Votre forfait en pêche-hébergement débute à 17h. Ainsi il n'est pas possible de pêcher avant cette heure dans la réserve faunique - à moins de vous procurer un droit d'accès pour la journée à l'accueil Rupert.
ARRIVÉE ET DÉPART	Arrivée sur le site des chalets : 17h Départ : avant 12h (midi)	
DÉTAILS DU FORFAIT EN CHALET Comprend l'hébergement, les droits d'accès à la pêche et 2 embarcations/chalet.		
Embarcations	Les embarcations personnelles sont autorisées et sans limite de force sur les moteurs.	
Rampe de mise à l'eau	La rampe de mise à l'eau est accessible via la route 167 (km 255) et non par le chemin d'accès aux chalets. Il est suggéré d'apporter un moteur auxiliaire en cas d'avarie du moteur principal.	
Location de moteur	La location de moteur est possible sur place (20 forces et moins de 10 forces). Nous vous conseillons de réserver vos 20 HP à l'avance.	*Les bris sur les moteurs loués seront facturés au client.
Visiteurs	Les visiteurs sont admis jusqu'à 20 h et doivent avoir quitté le site au plus tard à 22 h.	
Capacité des chalets	La capacité d'un chalet est de 4 personnes (MAX 4 ADULTES). Pour encourager la relève, des enfants de moins de 18 ans peuvent être admis en sus de la capacité, et ce, tout en respectant la basse ou haute saison.	*Notez que les chalets sont équipés pour recevoir 4 personnes. Veuillez donc prévoir le matériel nécessaire pour le confort des enfants admis en sus de la capacité du chalet.
Literie	La literie n'est pas fournie; vous devez apporter draps et couvertures ou sac de couchage, serviettes et linges à vaisselle.	
Eau non potable!	Il est recommandé d'apporter de l'eau potable ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place.	
Conservation	Afin de nous aider à préserver nos plans d'eau, assurez-vous que vos équipements nautiques soient exempts d'espèces aquatiques envahissantes.	
UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS	<i>*Nous vous rappelons que vous devez utiliser avec soin et diligence les accessoires ou équipements qui sont mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour. Si vous constatez qu'un équipement ou accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signalez promptement la situation à un préposé de l'établissement. Tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation d'un équipement ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.</i>	
LA PÊCHE	La majorité des lacs du secteur de pêche ont des limites de capture inférieures à la limite provinciale	
Lac Waconichi - Touladi	La pêche du touladi sur le lac Waconichi est garantie jusqu'au 7 août. Après, il est possible que le quota soit atteint. La limite de capture quotidienne est de 2 touladis/pêcheur. Cependant, la limite de possession est de 3/pêcheur.	
Lacs à doré - Aucune possibilité de pêche sur les lacs à doré les jours d'arrivée et de départ	Des lacs à DORÉ et à BROCHET sont attribués par tirage au sort sur place et ils sont réservés à la clientèle des chalets séjournant un minimum de trois (3) nuits consécutives en haute saison OU deux (2) nuits en baisse de capacité. Certaines modalités s'appliquent. Les personnes intéressées par cette offre complémentaire doivent noter que certains de ces plans d'eau sont situés jusqu'à 150 km des chalets (route de gravier).	
PRÉVENTION		
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Il est recommandé de se munir de deux roues de secours, les distances à parcourir sur des routes de gravier étant considérable.	
SÉCURITÉ NAUTIQUE, EMBARCATIONS ET MOTEURS	Selon la réglementation fédérale en vigueur, <u>il est interdit d'utiliser une embarcation</u> à moins de transporter à bord de celle-ci et en bon état, les équipements suivants :	
	- Les vêtements de flottaison individuels en quantité suffisante	
	- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m	
	- Une lampe de poche étanche ou 3 signaux pyrotechniques si l'embarcation est motorisée	
	- Un sifflet ou dispositif de signalisation sonore	
	- Une écope ou pompe à main	
	- Un dispositif de propulsion manuelle	
	*Des dispositifs de propulsion manuelle sont fournis pour les embarcations mises à votre disposition. Vous devez fournir les autres équipements requis. Ces équipements peuvent être loués ou achetés auprès de l'établissement visité. Selon la réglementation fédérale en vigueur, il est interdit de conduire une embarcation motorisée à moins d'avoir en sa possession une preuve de réussite d'un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise à la suite de la réussite d'un examen agréé par Transport Canada. Si vous ne possédez pas une telle preuve de compétence et que vous souhaitez louer une embarcation motorisée, vous devrez alors compléter une liste de vérifications de sécurité lors de la location. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web du Bureau de la sécurité nautique ou communiquer avec celui-ci au 1 800 267-6687. Une limite de charge est indiquée dans les embarcations mises à votre disposition. Cette limite maximale de sécurité doit être respectée en tout temps.	
ANIMAUX SUR LE SITE		
ANIMAUX DOMESTIQUES	Les chiens sont interdits sur tous les sites d'hébergement en chalet. Toute personne qui contrevient à ces règles est susceptible de devoir quitter le territoire ou de se voir donner un constat d'infraction, le cas échéant. Les autres animaux domestiques sont interdits en tout temps.	
CHIENS-GUIDES ET D'ASSISTANCE	Les chiens-guides et chiens d'assistance sont admis sans restriction dans tous les bâtiments et autres lieux. Ils doivent cependant être facilement identifiables en portant le foulard ou le harnais de la Fondation MIRA ou d'une autre association reconnue, et être tenus en laisse en tout temps. Le code d'éthique de la Fondation ou d'une autre association reconnue doit être respecté par les personnes qui en ont la charge, notamment en conservant avec eux la lettre d'accréditation de l'organisme.	
ANIMAUX SAUVAGES	*Ne pas nourrir les animaux sauvages et éviter de laisser des déchets organiques sur le site, ailleurs qu'aux emplacements prévus à ces fins.	



PLAN DE PÊCHE

SECTEUR DES CHALETS DU LAC WACONICHI

- ⇒ **Séjour de 2 nuits avant le 20 juillet (haute capacité)** : Pêche (touladi et truite mouchetée) autorisée sur le Lac Waconichi. **Accès** aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord.
- ⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité)** : Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

LAC WACONICHI (touladi)

Suite à vos commentaires et observations à l'effet que le poids moyen semblait avoir diminué comparativement aux années passées, par mesure de précaution pour l'espèce et pour repousser la date de fermeture de la pêche au touladi, les modalités des années antérieures seront en vigueur sur le lac Waconichi.

Notez bien que vous pourrez, comme par les années passées, repartir avec vos 3 touladis, cependant nous vous demandons d'en capturer seulement 2 par jour/personne.

- ✓ **Exemple** : 1^{ère} journée, vous capturez 2 touladis. Vous en mangez 2. Le lendemain, vous capturez 2 touladis, vous en mangez 1 et en congelez 1. Le 3^e et dernier jour, vous capturez 2 touladis. Vous pourrez donc les rapporter à la maison en plus de celle que vous avez fait congeler pour un total de 3 touladis.

LACS À DORÉ

Pour les lacs à doré, la mesure consiste à capturer 2 dorés de moins par jour/personne (donc 6 au lieu de 8) sur les lacs **au sud du KM 100 de la Route du Nord. Au nord du KM 100, 8 dorés peuvent être capturés.**

Lac Lemieux : La mesure réglementaire de taille minimale de 32 cm se doit d'être appliquée. Tout doré de moins de 32 cm devra être remis à l'eau.

*Prenez note que les lacs accessibles via la Route 167 Nord ne pourront être pêchés lors de la première sortie de pêche aux dorés, et seront donc utilisés pour compléter vos quotas (max. de 4 dorés par personne et seulement 1 accès par séjour).

PLANS D'EAU DISPONIBLES POUR LA PÊCHE

⇒ Lacs entre le KM 0 et le KM 100 de la Route du Nord (maximum 6 dorés/pêcheur)

Lac Lemoine (Brochet)
Lac 29565
Lac Lemieux (lac à usage restreint)
Lac Samuel-Bédard (lac à usage restreint)
Lac Dompierre
Lac De Maurès
Lac Régnauld (lac à usage restreint)
Lac 29658
Lac Frotet
Baie Moléon

⇒ Lacs au-delà du KM 100 de la Route du Nord et exceptions (maximum 8 dorés/pêcheur)

Rivière Broadback
Lac Labeau-Jacquin
Lac Avranches
Lac Pétrée
Lac Péricard
Lac Robineau
Lac Monbaudry

Exceptions : Lac Oudiette (KM 92.5)
Lac Chevrillon (via le KM 4 de la route du Nord)

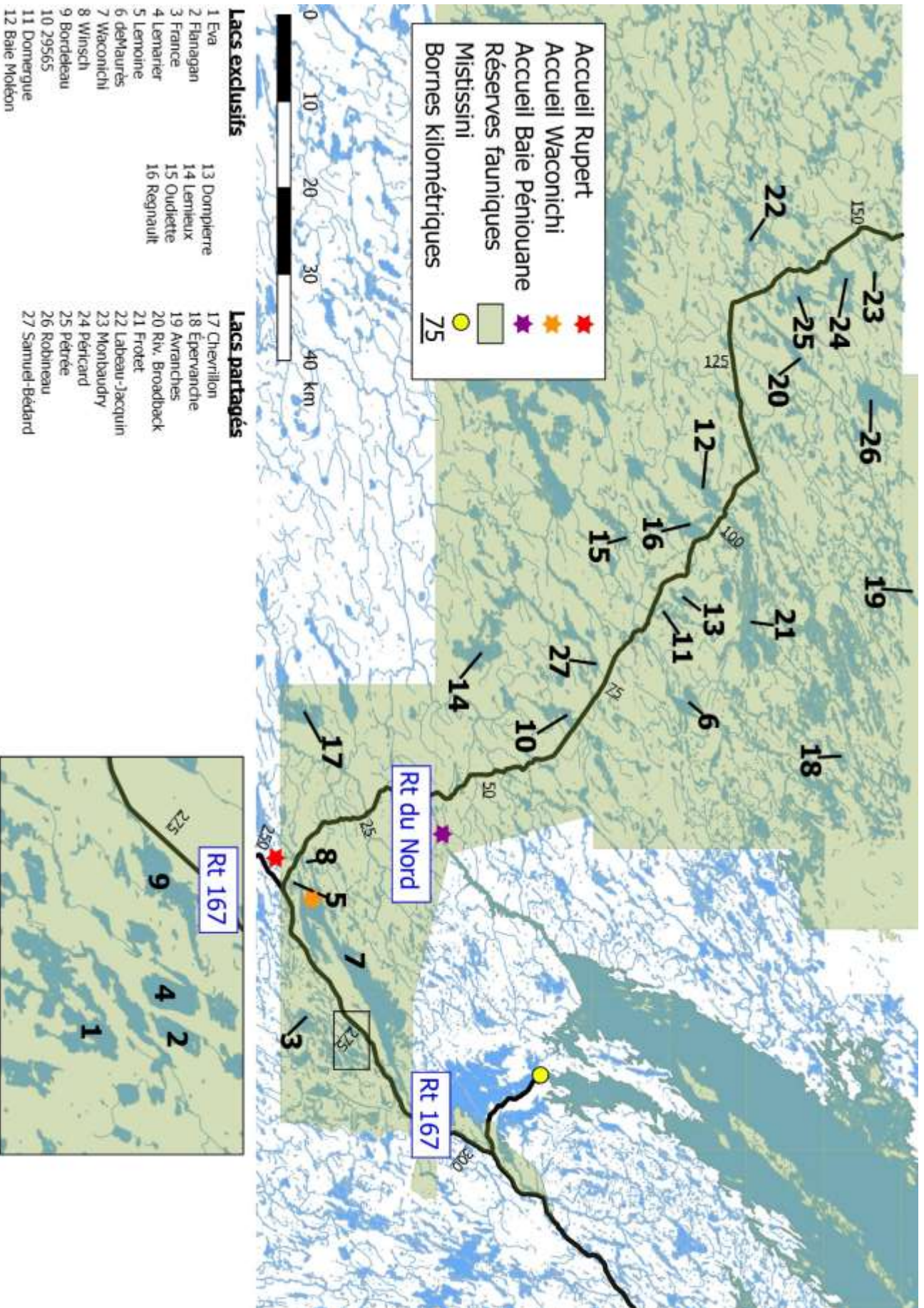
⇒ Lacs accessibles via la Route 167 Nord (maximum 4 dorés/pêcheur et 1 accès par séjour)

Lac Éva
Lac Flanagan
Lac France
Lac Lemarier

⇒ Pêche touladi et mouchetée

Lac Waconichi

CARTE DU PLAN DE PÊCHE DE WACONICHI



MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT POUR LES LACS À DORÉ « LAC À USAGE OUVERT »

- ⇒ **Séjour de 2 nuits avant le 20 juillet (haute capacité)** : Accès aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord seulement.
- ⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité)** : Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

PROCESSUS DU TIRAGE ET CONDITIONS

- Le tirage au sort se fait **en fonction du numéro de chalet**. Après la baisse de capacité (20 juillet), les chalets étant majoritairement occupés par seulement 2 personnes, 2 chalets peuvent être jumelés pour former un groupe de 4 pêcheurs et ce tout en respectant les autres modalités applicables.
- Les inscriptions au tirage doivent être complétées avant 20h00.
- Le tirage au sort a lieu tous les soirs à **20h00**, à l'accueil Waconichi (la présence des pêcheurs n'est pas obligatoire).
- Les clients ne peuvent pas s'inscrire à un tirage au sort deux ou trois jours à l'avance. Ils doivent donner leurs choix la veille du jour où ils souhaitent pêcher le doré.
- Un chalet ne sera pas autorisé à pêcher sur le **même lac à doré plus d'une fois à l'intérieur d'un bloc de 4 nuits** pour les lacs situés **entre le KM 0 et le KM 100** de la route du Nord.
- Les lacs situés au nord du KM 100 pourront être pêchés plus d'une fois par un même chalet.
- Les lacs situés sur la route 167 nord ne pourront pas être pêchés lors de la première sortie de pêche au doré, et seront donc utilisés essentiellement pour compléter les quotas (max. de 4 dorés par personne et seulement 1 accès par séjour).
- Les jours d'arrivées et de départs, **aucune possibilité d'accès aux lacs à doré**.
- Les captures doivent être **rapportées en entier** aux chalets Waconichi afin d'être **dénombrées et pesées** avant l'éviscération.
- Une embarcation par 2 ou 3 personnes.
- Dans l'éventualité où un chalet se désistait après avoir gagné au tirage au sort, il serait tout de même considéré s'être rendu pêcher le lac en question et les modalités habituelles s'appliqueraient pour les jours subséquents (l'accès aux lacs pour compléter les quotas n'est par contre pas possible). De plus, en cas de désistement, précisons qu'un chalet ne peut céder son droit à un autre chalet. L'embarcation est alors remise en disponibilité en accordant une priorité à ceux qui ont participé au tirage mais dont les choix n'ont pas été gagnants.

**MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT POUR LES LACS À DORÉ « LAC À USAGE RESTREINT »
(LACS RÉGNAULT, LEMIEUX ET SAMUEL-BÉDARD)**

⇒ **Séjour de 2 nuits avant le juillet (haute capacité) :** Accès aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord. Aucun accès aux lacs à usage restreint.

⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité) :** Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

PROCESSUS DU TIRAGE ET CONDITIONS

- Le tirage au sort se fait **en fonction du numéro de chalet**. Après la baisse de capacité, 20 juillet, les chalets étant majoritairement occupés par seulement 2 personnes, 2 chalets peuvent être jumelés pour former un groupe de 4 pêcheurs et ce tout en respectant les modalités applicables.
- L'inscription au tirage doit absolument être complétée avant 20h00.
- Le tirage au sort a lieu tous les soirs à **20h00**, à l'accueil Waconichi (la présence des pêcheurs n'est pas obligatoire)
- Un chalet ne pourra en aucun temps avoir accès au même lac plus d'une fois pendant le séjour
- Séjour de 4 nuits et moins, maximum 1 lac à usage restreint
- Séjour de 5 nuits et plus, maximum 2 lacs à usage restreint
- Lorsqu'un chalet sort gagnant pour un lac à usage restreint, il a jusqu'à la date du prochain tirage de ce lac pour profiter de sa journée de pêche (voir calendrier)
- Les jours d'arrivées et de départs, **aucune possibilité d'accès aux lacs à doré**.
- Les captures doivent être **rapportées en entier** aux chalets Waconichi afin d'être **dénombrées et pesées** avant l'éviscération.
- Une embarcation par 2 ou 3 personnes.
- Dans l'éventualité où un chalet se désistait après avoir gagné au tirage au sort, il serait tout de même considéré s'être rendu pêcher le lac en question et les modalités habituelles s'appliqueraient pour les jours subséquents (l'accès aux lacs pour compléter les quotas n'est par contre pas possible). De plus, en cas de désistement, précisons qu'un chalet ne peut céder son droit à un autre chalet. L'embarcation est alors remise en disponibilité en accordant une priorité à ceux qui ont participé au tirage mais dont les choix n'ont pas été gagnants.

Journée de tirage

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LEMIEUX	SAMUEL-BÉDARD	LEMIEUX	RÉGNAULT	SAMUEL-BÉDARD	LEMIEUX	RÉGNAULT

Note : Le plan de pêche peut changer sans préavis. Le nombre de lacs disponibles n'est pas nécessairement le même durant la saison (fermeture de lacs dû à l'atteinte du quota).

La direction est à l'écoute de vos commentaires et est favorable à la mise en place de solutions gagnantes visant à préserver une qualité de pêche exceptionnelle pour nos générations présentes et futures.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*